

XXIIe année

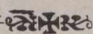
No 7

—o—

Juillet

1919

—o—

——
XXIIe Année

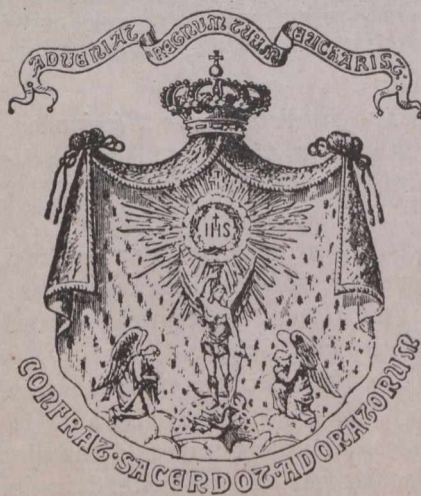
——
ANNALES

des

PRETRES-ADORATEURS

et de la

LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SÉRIE

Canada: \$1.00 - - - - - Etats-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTRÉAL, P. Q.

Sommaire du numéro de juillet 1919

	PAGES
I. — Jubilé d'or sacerdotal du R. P. Henri Durand, S. S. S. (<i>Suite et fin</i>).....	193
II. — La visite paroissiale au Saint Sacrement.. G. de la Croix.....	197
III. — Marie et le Cœur Eucharistique de Jésus.. D. Castelain, c. ss. r.	200
IV. — La visite d'un Supérieur Général.....	209
V. — Sujet d'adoration: Les vertus sacerdotales. La pratique de la charité: la bonté.. H. E., s. s. s.....	176
VI. — La liturgie et le peuple..... L. P.....	218
VII— La lampe du Saint Sacrement..... L. R., s. s. s.....	220
VIII—Bibliographies..... E. J. A.....	222

DÉFUNT

M. l'abbé Jules Richard, du diocèse de Nicolet, membre de l'association depuis janvier 1901.

Beau livre pour les vacances!

R. P. ROCHEREAU, Eudiste. — *Le Séminaire Notre-Dame de la Merci à Munster et Limbourg*. Histoire d'un séminaire français en captivité pendant la guerre de 1914-1918. In-12 illustré. Prix: 2 fr. Majoration 30%

Dans ce livre palpitant d'intérêt, l'auteur raconte la fondation d'une œuvre admirable destinée à protéger les vocations ecclésiastiques et religieuses des séminaristes prisonniers en Allemagne. Ce séminaire, lui-même l'a organisé et dirigé jusqu'à l'armistice, il l'a défendu contre mille tracasseries. Malgré des misères sans nombre, 145 séminaristes de 45 diocèses et de 23 congrégations ont vécu trois ans d'une vie de communauté, unis par la plus fraternelle charité, dans des conditions parfois invraisemblables de dénuement, et ça n'a pas été sans peine—20 ont passé au conseil de guerre, un a été tué ou plutôt lâchement assassiné, une trentaine sont partis en repréailles dans les marais glacés de Russie, puis le séminaire a été dissous. Reconstitué à la demande pressante du pape, il a pu enfin connaître à Limbourg quelques mois de tranquillité relative, il est revenu ensuite après l'armistice, par la Lorraine, drapeau français en tête et au chant d'hymnes patriotiques acclamé par les populations desannexées.

PIERRE TÉQUI, Libraire-Editeur, 82 rue Bonaparte, Paris.



Jubilé d'or sacerdotal

du Rév. Père Henri Durand, S. S. S.

(Suite et fin)

Et je n'ai rien dit encore de la principale source de mes grâces et de mes joies eucharistiques, je veux parler de mon apostolat près la gent enfantine. Oh! les enfants, les chers petits amis de Jésus, comme je les ai aimés, comme je les aime encore et combien je sens qu'ils m'aiment aussi! Je voudrais tant les voir échapper tous, sans en excepter un seul au malheur que j'ai eu de ne pas communier assez tôt dans mon enfance, ni assez souvent dans ma première jeunesse! je voudrais tant les voir tous accourir, ces tendres agneaux, vers leur divin Bon Pasteur, lorsqu'il leur fait signe de venir, dès l'éveil de leur petite raison. Ah! de grâce, parents chrétiens et ministres du Seigneur, ne méritons plus jamais les reproches que Jésus faisait à ses apôtres lorsqu'ils éloignaient de Lui les enfants: *nolite prohibere!*

A mes petits "croisés" de l'Eucharistie, j'ai toujours demandé avec l'esprit de prière l'esprit de sacrifice et j'ai obtenu par là de merveilleux résultats. Depuis le commencement de la guerre je les réunis chaque dimanche en cette chapelle et nous prions ensemble pour obtenir la fin de cette horrible catastrophe: mais je les voudrais plus nombreux car leur prière est très puissante et vaut plus que des batailles. (1)

A l'occasion des Congrès eucharistiques en particulier je leur lançais ce que j'appelais des Encycliques pour leur demander des prières, des communions et des sacrifices pour le

(1) C'est à 2½ h. que cette réunion avait lieu. Il y avait une petite instruction familière, le chant d'un cantique, la récitation du chapelet et la bénédiction du S. Sacrement; le tout durait une demi-heure.

succès de l'œuvre et ils répondaient à mes appels avec un entrain ravissant. Des hommes éminents en science et en piété, des Cardinaux et des Evêques, m'ont dit plus d'une fois qu'ils attribuaient en grande partie à la prière des enfants le triomphe du S. Sacrement par les Congrès. Toujours est-il que ces chers petits avaient conscience de leur puissance d'intercession. Je me souviens encore de la réflexion qu'ils me firent en deux circonstances différentes, lorsqu'après plusieurs jours de pluie, le soleil favorisa la grande procession finale: "Voyez, Père, le beau temps que nous avons fait!"

Ils ont eu, eux aussi, leurs touchantes manifestations dans presque toutes les villes où se sont célébrés des Congrès. Elles ont été grandioses quelquefois. Ceux qui en ont été les heureux témoins n'oublieront jamais les démonstrations enfantines de Londres, de Madrid et de Vienne.

Etonnez-vous après cela, mes frères, d'une nouvelle religieuse incroyable qui a circulé, il y quelques années, parmi mes amis: c'est que j'allais devenir Cardinal...oui, Cardinal des petits enfants.

C'est un ancien nonce de Bruxelles, un de nos illustres voisins, qui a eu cette riche idée, laquelle a circulé dans toute la France, grâce au journal *La Croix* qui en avait eu vent. Et voilà que Mgr Vico, l'inventeur de la chose, qui m'avait fait espérer la pourpre, a obtenu le chapeau avant moi, et je n'entends plus parler de rien; il faut croire que le nouveau cardinal a oublié son petit voisin d'autrefois. Quoi qu'il en soit, je suis fier et heureux qu'on ait eu l'idée, même en riant de m'appeler "cardinal des petits enfants".

*
* *

Pour finir, un mot seulement des bénédictions que je dois à la belle œuvre de l'Adoration nocturne, dont j'ai l'honneur d'être le directeur depuis nombre d'années. Je n'y insiste pas, puisque j'ai déjà fait part de mes impressions à ces Messieurs dans notre réunion si fraternelle d'hier. Mais puisque l'on a parlé d'un *Ange de bonnes rencontres* qui m'a toujours favorisé, je dois vous dire qu'à Bruxelles aussi et dans l'œuvre même de l'Adoration nocturne, j'ai rencontré des hommes

de Dieu qui valaient bien qu'on les appelât les *Saints de Bruxelles*. Je n'en citerai que deux: vous m'approuverez certainement, Messieurs, si je dis qu'on pourrait nommer ainsi M. Gustave Stinghamber le co-fondateur, avec le regretté Père Tesnière, de l'Adoration nocturne, et M. Léon Bertrand, l'homme d'œuvres par excellence, mort sur la brèche, victime de son devoir. Or, je prétends que c'est une vraie bénédiction, et non des moindres, d'avoir connu de tels chrétiens dans l'intimité.

Que Dieu soit donc béni mille et mille fois de toutes les bonnes rencontres qu'il m'a fait faire à cet adorable point de jonction qui s'appelle le Très Saint Sacrement, en attendant l'éternelle rencontre de l'Epoux céleste!

Maintenant, il est temps qu'après avoir rendu grâces à Dieu de ses dons et tout spécialement du don de l'Eucharistie, j'exprime ma reconnaissance envers les hommes.

Tout d'abord, merci à Sa Sainteté Benoît XV, pour la belle Bénédiction si délicatement motivée, qu'elle a daigné m'envoyer à l'occasion de mon jubilé d'or.

Merci à Son Excellence Monseigneur Locatelli, Nonce apostolique, qui m'a procuré cette faveur et qui regrette tant de ne pouvoir assister à cette cérémonie, avec son aimable Auditeur.

Merci à Son Eminence le Cardinal Mercier, qui m'a fait don d'un de ses portraits les plus expressifs avec la plus gracieuse des dédicaces.

Merci aux nombreux souscripteurs qui ont fait des offrandes à l'occasion de cette fête et dont le prix est centuplé par la cherté de la vie. Ces offrandes seront utilisées pour le culte dès qu'on le pourra.

Merci à nos chers associés de l'Adoration nocturne et de l'Heure sainte, qui m'ont fêté hier soir de si touchante façon.

Merci à notre chœur de chanteuses si dévouées qui, au salut solennel d'hier, a fait entendre ses notes les plus enlevantes et les plus harmonieuses en l'honneur du Souverain Prêtre, Jésus-Hostie, et de sa Mère Immaculée.

Merci à toutes les personnes qui ont si gracieusement fleuri l'autel où je vais consacrer la sainte Victime.

Enfin, les petits enfants m'en voudraient et ne m'appelleraient plus jamais le "Père Deo Gratias", si je les oubliais dans l'énumération de mes bienfaiteurs. Comme j'ai été ravi, à la réunion de l'après-midi d'hier, de les voir si nombreux et si gais, m'offrant avec empressement des fleurs et des chants, et des compliments en vers et en prose, sans compter de jolis petits présents! Merci mille et mille fois à mes chers petits amis!

Je termine ce récit qui serait trop long en d'autres circonstances, mais qu'autorise la rareté du fait.

Mes bien chers Frères, en tant que prêtre et particulièrement au moment solennel du divin sacrifice, je me trouve chaque matin à la source de tous les biens possibles et imaginables. Il me semble qu'aujourd'hui, en cet anniversaire privilégié de ma première messe, j'ai le droit de puiser plus largement et avec plus de confiance dans les trésors du Sacré Cœur.

J'en profiterai donc, et ce sont de grandes choses que je veux demander. D'abord c'est la fin de cette guerre horrible dont souffre le monde entier et spécialement notre chère Belgique.

O mon Dieu, ô Prince de la paix, donnez-nous cette paix que les anges ont chantée sur votre berceau, cette paix fondée sur la justice et la charité. que vous avez préconisée si souvent au cours de votre apostolat, que Vous nous offrez chaque fois que nous sommes sur le point de recevoir votre Hostie pacifique à la sainte table et sans laquelle il n'y aura jamais de véritable paix!

Et c'est pourquoi je vous demande par-dessus tout et avant tout l'avènement de votre règne eucharistique par le développement des œuvres d'adoration et de communion.

Comme couronnement de toutes ces grâces, je vous demande, Seigneur, la glorification tant désirée de votre fidèle serviteur et si bon adorateur Pierre-Julien Eymard et que sa béatification prochaine soit le prélude de la rénovation du monde par le triomphe du Très Saint Sacrement.

Pour moi, mon Dieu, je ne demande pas toutes ces longues années que comporte le souhait traditionnel: *Ad multos*

annos; je demande seulement le temps de réparer mes fautes et de devenir enfin un adorateur en esprit et en vérité, un digne fils du Vénéral Père Eymard.

Je me souviens qu'étant au Séminaire de Paris et ayant déjà la vocation, comme je vous l'ai dit, j'allais de temps en temps voir le pieux fondateur de la Congrégation du Très Saint Sacrement pour m'exciter à la ferveur. Or, le Supérieur de Saint Sulpice, trouvant peut-être que j'abusais de la permission, me l'accordait quelquefois en me disant avec un léger mouvement d'humeur: "Allez, petit Père Eymard!"

O mon Jésus, puissé-je mériter un jour, mais dans toute la force du terme, d'être appelé un petit père Eymard, pour votre gloire eucharistique et le salut des âmes. Ainsi soit-il!

La visite paroissiale au Saint Sacrement

Les prières paroissiales quotidiennes organisées pour le temps de la guerre ont déjà pris fin, en raison de la cessation du terrible fléau; mais si le but extérieur et immédiat de ces prières a été atteint, ne convient-il pas maintenant de rendre grâce au divin Libérateur, avec autant de persévérance et d'ardeur que l'on en a mis pour implorer la glorieuse victoire? Ne convient-il pas aussi que les fidèles ne perdent jamais l'habitude de visiter chaque jour le divin Maître pour former sa garde d'honneur effective?

Mais ces visites au Saint Sacrement auraient d'autant plus de valeur qu'elles seraient faites *paroissialement*, et cela pour deux principales raisons: tout d'abord, en vertu de l'union dans la prière, puis encore et surtout à cause de l'éducation eucharistique que le pasteur pourrait donner quotidiennement à ses fidèles durant les quelques instants de réunion à l'église. Car, il est trop facile de le remarquer, soit chez les enfants, soit chez les adultes, la dévotion eucharistique n'est généralement pas bien éclairée... Beaucoup de chrétiens ont l'habitude de venir à l'église pour réciter des prières dans une maison où l'on est plus tranquille qu'ailleurs;

mais ils ne savent pas s'entretenir cœur à cœur avec le Maître de céans, afin de l'adorer, puis de lui demander ses grâces spirituelles en lui apportant comme hommage à sa présence réelle continuelle tout un trésor de foi et de confiant amour.

Pour beaucoup d'âmes même communiantes, hélas! dont la foi est incomplète, l'Eucharistie est une chose sainte, auguste entre toutes; mais dans la pratique de l'existence, ce n'est point d'une façon assez nette pour leur regard spirituel, ce n'est point quelqu'un de vivant.

Puisqu'il y a, au sujet de la vraie piété eucharistique, une telle immense lacune à combler dans tout le peuple chrétien, pourquoi ne pas essayer, grâce à un moyen spécial, d'inspirer aux fidèles le sentiment très vif de la présence réelle? Ce moyen spécial n'est autre chose que la *visite quotidienne au Saint Sacrement*, durant laquelle le pasteur lirait, par exemple, à son petit groupe d'assistants, quelques versets d'Évangile, suivis d'un rapprochement eucharistique bien à leur portée; ces instructions, très courtes et aussi claires et touchantes que possible *intéresseraient et attireraient* les fidèles plus qu'une seule et monotone récitation de chapelet. Le prêtre, après avoir parlé de Jésus, *ferait parler à Jésus*... et les fidèles diraient avec leur pasteur des actes de foi, d'espérance, de charité eucharistique, ou bien certaines invocations à Jésus-Hostie. Une ou plusieurs dizaines de chapelet pourraient aussi être récitées.

Et la foi des assistants, devenant plus éclairée, se remplirait d'une vie nouvelle; les fidèles, ainsi élevés quotidiennement à Notre Seigneur, apprendraient peu à peu à prier spontanément en adressant à Jésus le langage du cœur, c'est-à-dire celui qu'il attend de nous. Le divin Maître, trouvant enfin accès dans ces âmes jusqu'alors fermées ou insuffisamment ouvertes à l'action de sa grâce, entrerait alors librement en elles pour y accomplir directement son œuvre de sanctification. Il les rendrait apôtres, et les fidèles, ainsi travaillés et gagnés par lui à sa cause de charité divine, ne tarderaient pas à devenir, sous une forme ou sous une autre, les auxiliaires de leur pasteur, dans l'œuvre si ardue de la régénération ou de la sanctification de la paroisse. La visite

bien comprise au Saint Sacrement est comme un premier degré de communion, qui conduit logiquement et sûrement à la communion fréquente et fervente; et l'union en esprit et en vérité à Jésus Eucharistie est la meilleure école d'apostolat qui soit.

“Nous ne faisons pas assez travailler Notre Seigneur au Saint Sacrement”, disait le Vénérable Père Eymard. Oh! quelle parole à méditer pour tous, pasteurs et fidèles!

Oui, faisons travailler davantage Notre Seigneur en nous, autour de nous, en essayant le plus possible de soumettre les âmes à sa divine influence. Or, la visite paroissiale au Saint Sacrement étant un puissant moyen de former un groupe—même minime—autour du divin Maître, n'est-il pas très opportun de l'employer... comme l'a employé le bienheureux curé d'Ars, qui réussit merveilleusement à transformer son petit pays; comme durent l'employer les prêtres zélés, qui changèrent leurs paroisses indifférentes ou hostiles en paroisses “eucharistiques”? Il est vrai, beaucoup d'objections de détail peuvent naître devant cette quotidienneté des prières paroissiales, mais ne doivent-elles pas toutes s'évanouir devant le but essentiel à atteindre: *unir les âmes à Jésus-Hostie, afin que ce soit lui qui les travaille et les sanctifie.*

Et, pour stimuler encore notre ardeur, pour faire disparaître rapidement tous les obstacles capables de surgir devant ces réunions quotidiennes, songeons à la douloureuse parole évangélique: “Il ne put faire que peu de miracles en ce lieu à cause de leur manque de foi...” Oui, c'est la foi assez vive en la présence réelle, ou du moins en son divin pouvoir, qui nous manque à tous... Seigneur, augmentez notre foi!

“Je crois à une atmosphère de grâces autour du Saint Sacrement”, disait encore le P. Eymard. Et nous aussi, croyons avec une foi entière, grandissante, à la divine vertu qui sort de Jésus voilé sous les pauvres apparences sacramentelles. Croyons, aimons, et faisons tout au monde pour communiquer foi et amour à nos frères. Ensemble, nous demanderons, au nom de l'Hostie immaculée, le miracle qui restaurera le monde dans la charité du Christ. “Jésus Eucharistie, que votre règne arrive!”

MARIE ET LE CŒUR EUCHARISTIQUE DE JÉSUS ⁽¹⁾

Ego mater pulchræ dilectionis.

Je suis la mère du bel amour. (Eccl., xxiv, 24).

La dévotion au Cœur Eucharistique conduit tout naturellement les âmes à la dévotion envers la T. S. Vierge, Lorsqu'on médite sur l'amour immense qui nous a donné l'Eucharistie, comment ne pas se rappeler que c'est dans le sein très pur de Marie que se sont allumées les premières flammes du Cœur de Jésus, et que les premiers battements de ce divin Cœur ont eu pour moteur le très saint Cœur de Marie? Quand, pénétrés de l'esprit de la dévotion au Cœur Eucharistique, nous nous efforçons de rendre amour pour amour à ce Dieu qui nous a aimés jusqu'à l'Eucharistie, pouvons-nous oublier qu'un des plus grands plaisirs du Cœur de Jésus c'est de voir honorer et aimer sa mère, tant aimée par Lui sur terre, et qu'il ne cesse d'honorer et d'aimer dans le ciel. Lorsque, confondus par l'incompréhensible amour auquel nous devons le sacrement d'amour, nous essayons de soulever notre cœur si souvent alourdi par les choses de la terre, d'enflammer ce cœur si froid et si tiède, comme nous sentons le besoin d'être aidés dans cette ascension d'amour par celle que l'Eglise appelle la mère du bel amour! Nulle autre qu'elle ne mérite mieux ce titre; elle a le privilège, en vertu de son immense amour pour Jésus, d'allumer les flammes du divin amour dans les cœurs.

(1) Nous recommandons à nos vénérés confrères non seulement la lecture attentive de cette intéressante étude sur les rapports de Marie et l'Eucharistie, étude que nous sommes heureux de reproduire dans les *Annales*, mais nous leur conseillons fortement de la bien méditer au pied du Tabernacle. L'auteur, le docte et pieux Père Castelain, de la Congrégation du T. S. Rédempteur, y a réuni comme en un faisceau ce que les théologiens et les écrivains ascétiques ont écrit de plus beau et de plus fort sur ce sujet.

Cette étude magistrale, digne d'être mise en appendice aux "Gloires de Marie," prouve une fois de plus qu'il est plus facile de rejeter une thèse qui va à l'encontre d'idées personnelles que de la réfuter par des arguments sérieux. Grâces en soient rendues au R. P. Castelain!

*
* *

Ne soyons donc pas surpris de voir les amis du Cœur Eucharistique recourir avec une filiale confiance à cette bonne mère. N'a-t-elle pas été la *coopératrice de Jésus* dans le don de son Cœur Eucharistique. Elle le fut non pas seulement en ce sens que, canal providentiel et distributrice universelle des grâces de Dieu, c'est par elle que nous viennent toutes les grâces eucharistiques dont le Cœur de Jésus est la source. Saint Alphonse de Liguori, appuyé sur la tradition catholique, enseigne que tous les biens que nous recevons du Seigneur nous viennent par les mains de Marie(1). "Dieu, disait aussi Bossuet, ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par la sainte Vierge, cet ordre ne change plus, et les dons de Dieu sont sans repentance(2)." Il est donc évident que Marie n'a pu être étrangère à l'institution de la sainte Eucharistie, qui nous donne, dans le Cœur Eucharistique, non seulement la plus grande des grâces, mais le principe universel, l'auteur même de la grâce(3).

Mais il y a plus; c'est à Marie, en vertu de sa maternité divine, que nous sommes redevables du Cœur Eucharistique. Si, en effet, Dieu le Père nous a donné son Fils unique selon sa divinité, à Marie revient la gloire de nous avoir donné Jésus-Christ selon son humanité. Or, cette humanité nous la retrouvons et nous l'adorons dans le sacrement d'amour aussi réellement présente qu'à la crèche et au calvaire; c'est le même corps, c'est le même sang, mais c'est aussi le même Cœur(4). Dans cette humanité cachée à nos regards, sous

(1) *Œuvres ascétiques* (éd. Dujardin), t. XII, p. 152. *Les Gloires de Marie*, ch. v, §1.

(2) *Œuvres complètes*, t. IV, p. 128. Sermon III sur la Conception de Marie.

(3) Barthélemy de Los Rios: *De hierarchia Mariana* (Anvers 1641) lib. IV, c. 34.

(4) *Cor Jesu in sinu Virginis Matris a Spiritu Sancto formatum* (Litanies du S. Cœur).

les voiles du Sacrement, c'est la chair du Christ, mais la chair qu'il a reçue de Marie(1).

Un pieux auteur dit avec raison que Jésus, dans l'Eucharistie, est la relique la plus digne de Marie; et tandis que nos lèvres chantent avec l'Eglise que le trésor de l'Eucharistie nous vient de la Vierge Marie, *natum de Maria Virgine* (2) notre foi, pénétrant jusqu'à l'intime de ce mystère pour en découvrir le principe, s'écrie avec reconnaissance: O Marie, ce Cœur Eucharistique de Jésus, cause de tant de prodiges d'amour, c'est vous, qui l'avez donné au monde: *natum de Maria Virgine*.

C'est Marie aussi, par ses toutes puissantes prières, qui nous a obtenu ce don du Cœur Eucharistique de Jésus. Dieu, en effet, veut nous accorder ses grâces, mais il a établi comme condition préalable le bon plaisir et la prière de Marie. Ainsi c'est aux ferventes supplications de Marie que Dieu a hâté l'accomplissement de l'Incarnation; de même, pour se mettre sous les apparences eucharistiques, le Verbe fait homme a eu égard aux prières et aux ardents désirs de sa Mère bien aimée(3).

(1) "Sicut vera caro Mariæ, vera caro Christi quæ inde suscepta est." (S. Aug. De resurrectione mortuorum Ser. 362. P. L. xxx, 1619.)—S. Bernard, In nativitate Domini Ser. III, P. L. CLXXXIII, 121.—S. Pierre Damien, Ser. XLV, P. L. CXLIV, 743.—B. Canisius, S. J. De Maria Virgine (Ingolstadii, 1577). Lib. III, c. 17, p. 312.—Novatus, De Eminentia Deipara Virginis Maria (Bononice 1639), c. VIII, q. 25, t. I, p. 240.—Novarin: Umbra virginea (Turin 1640). Excursus 175, p. 486.—Sedlmayer, theolog. Mariana (Monachie 1758). Pars II, q. VII art. VII, p. 566, 567.—Velasquez S. J. De Maria advocata nostra: adnotationes et exempla (Matriti 1668), lib. III, adn. 3.—Barthélemy de Los Rios: De hierarchia Mariana, lib. IV, c. 34, p. 379-381.—Garau, S. J. Deipara Elucidata ex utriusque theologiæ, Elucidatio XXI § IV, p. 388-389.—Pacciucchelli, O. P. (Barcin, 1686). Excitationes dormitantis animæ; Canticum Magnificat, Excitatio 27, p. 418, 419.—Vén. P. Eymard, Mois de Marie de Notre-Dame du-Très Saint Sacrement (Paris, Poussielgue 1872), appendice p. 234, 235.

(2) P. de Machault, S. J. Le Trésor des grands biens de la Très Sainte Eucharistie (Paris, Adrien Le Clerc 1861), t. II, p. 630.

(3) Rapport du P. Lépicié sur les relations de la Sainte Vierge avec le Saint Sacrement. Actes du Congrès Eucharistique de Montréal, p. 271. Eymard, p. 264-270.

Longtemps, en effet, avant l'institution de l'Eucharistie, elle savait les desseins d'amour du Cœur de son Divin Fils. Jésus les lui avait révélés dans les intimes confidences de Nazareth.(1) Favorisée des plus éclatantes lumières surnaturelles, elle était plus éclairée que personne sur le sens des divines Ecritures, sur les figures et les symboles de l'Eucharistie(2). Lorsqu'elle priaît dans le Temple, le souvenir de l'Arche et de la Manne qui y avait été renfermée lui révélait qu'un jour viendrait où nous posséderions la manne véritable descendue du ciel. Lorsque le matin et le soir elle voyait immoler l'agneau dans le temple, elle comprenait qu'il n'était que la figure de cet Agneau divin qui serait offert en tous temps et en tous lieux. Elle avait lu le prophète Malachie (I, II) et elle savait que le sacrifice du Temple n'était plus accepté de Dieu, que tous les sacrifices anciens des animaux et des fruits de la terre seraient bientôt remplacés par une oblation pure qui apaiserait la divine Majesté offensée, et attirerait aux âmes des biens infinis. C'est pourquoi elle ne cessait d'admirer et d'adorer l'amour immense qui devait pousser son Jésus à se donner à nous dans l'Eucharistie, à se faire notre compagnon, notre victime et notre nourriture. A la pensée de ce miracle de charité, de cet excès d'amour, quels désirs brûlants, quelles prières ardentes montaient de son cœur et appelaient l'institution du Sacrement d'amour(3).

Nous en avons la preuve dans la part qu'elle prit au miracle des noces de Cana. Ce bouquet nuptial était le prélude et le symbole d'un autre bouquet où Jésus, pour sceller l'union mystique de nos âmes avec son Cœur Eucharistique, devait nous donner son corps et son sang en nourriture. Or, de même que Jésus n'opéra le changement de l'eau en vin qu'à la prière de Marie, de même c'est à la prière de cette divine Mère qu'il opérera plus tard le miracle de la transubstan-

(1) *Pacciucchelli*. Excitationes dormitantis animæ. Cant. Magnificat Excita, xxvii, p. 417.

(2) *Novatus*. De Eminentia Deiparæ Virg. Mariæ. C. viii, q. xxvii, p. 240.—*Eymard*, Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, p. 267, 268.

(3) *Eymard*. Mois de Marie de Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, p. 270.

tiation, c'est-à-dire le changement du pain et du vin en son corps et en son sang. Mes enfants, dut-elle dire à son divin Fils, vont mourir de faim et de soif, quand vous les aurez quittés pour remonter vers votre Père: car ils n'ont pas de pain ni de vin: *vinum non habent*. (Jo. II, 3.— Et à la prière de Marie, Jésus allait nous laisser un pain possédant toute douceur et *le vin qui fait germer les vierges*. (Zach. IX, 17.) Que de fois ensuite la sainte Vierge dut redire, dans le secret de son cœur, la prière que Notre Seigneur avait enseignée à ses apôtres: *Donnez-nous aujourd'hui le pain* qui nous est nécessaire(1), et elle savait qu'il s'agissait là, non seulement du pain qui fortifie le corps, mais principalement du pain qui nourrit l'âme, qui la fait vivre de la vie surnaturelle de la grâce(2). Elle entendit, en effet, Jésus expliquer à ses disciples la nature de ce pain: Je suis le pain de vie, le pain vivant descendu du ciel(3). Plus que tout autre, elle comprenait et goûtait les paroles du Maître. Aussi, elle pensait souvent à ce pain surnaturel et répétait dans l'élan de son Cœur: *Donnez-nous aujourd'hui le pain* qui nous est nécessaire(4), se servant des paroles mêmes enseignées par Jésus-Christ, pour solliciter l'institution de la Sainte Eucharistie. Or, comme la prière de Marie est toujours exaucée, on peut croire que ses ferventes supplications nous ont obtenu la T. S. Eucharistie et le don du Cœur Eucharistique de Jésus.(5)

On peut même ajouter que "c'est principalement pour sa divine Mère que Jésus a voulu opérer ce grand miracle d'amour"(6). C'était pour lui rendre, par la communion, son

(1) *Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie*. (Math. VI, II; Luc, XI, 1).—(2) S. Thomas IIe, II, q. 83, art. 9. t. III, p. 301.

(3) *Ego sum panis vite, panis vivus qui de celo descendi*. (Jo. VI, 48-51).—(4) *Panem nostrum... da nobis hodie*. (Math. VI, II.)

(5) *Barth. de Los Rios*. De Hierarchia Mariana, L. IV, c. 34, p. 387. Sedlmayer. Theologia Mariana, P. II, q. VII, art. VII, p. 567.

(6) *Barth. de Los Rios*: De Hierar. Mariana. L. IV, c. 34, p. 380, 381. Sedlmayer. Theologia Mariana, P. II, q. VII, art. VII, p. 566, 568. Novatus. De Eminentia Deiparæ Virignis Mariæ, c. XVII, q. 10. t. I, p. 343. Garau S. J. Deiparæ elucidatæ ex Utriusque Theologiæ Placitus Sant. Patrum Elucida, XXI, IV, p. 388.

corps et son sang, qu'il avait reçus d'elle par l'Incarnation; c'était aussi en vue de la ferveur de dévotion avec laquelle elle devait, elle, la Mère du bel amour, recevoir son Fils caché sous les voiles sacramentels(1). Au moment où il instituait son adorable Sacrement, le Cœur Eucharistique de Jésus frémissait à la pensée des outrages et des profanations auxquels il s'exposait. Mais la seule prévision des communions ferventes de Marie consolait ce divin Cœur et lui paraissait une suffisante compensation de la tiédeur, des indifférences et des apostasies de tous les siècles. Aussi malgré tous les abus et tous les crimes, Jésus se laisse à nous jusqu'à la consommation des siècles; la ferveur de Marie nous vaut cet immense bienfait de l'amour d'un Dieu. Pour Marie seule, il eût institué l'Eucharistie(2).

Enfin, puisque le sacrifice de nos autels, où se reproduit l'acte de dilection suprême du Cœur Eucharistique de Jésus, est le renouvellement et le prolongement du mystère de l'Incarnation et du sacrifice du Calvaire, n'est-il pas raisonnable de penser qu'il ne fut pas institué à l'insu et sans le consentement de Marie? Jésus s'était ouvert à ses apôtres de sa douloureuse Passion et du dessein qu'il avait conçu de perpétuer sa présence au milieu d'eux, comment Lui, le plus aimant des fils, n'en aurait-il pas entretenu aussi sa Mère, l'âme la plus digne de le comprendre? Et puisque c'est au consentement de Marie que nous devons l'Incarnation et la mort de Jésus sur le Calvaire(3), n'est-il pas juste d'attribuer à son consentement l'institution du Sacrement destiné à remémorer ces grands mystères jusqu'à la fin des siècles?(4)

(1) *Lépicier*. Actes du Congrès Eucharistique de Montréal, p. 274.—*Eymard*. Mois de Marie de Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, p. 272, 273.—(2) *Eymard*. Mois de Marie de Notre-Dame du Très Saint Sacrement, p. 144.—(3) S. Alphonse. Les Gloires de Marie. Dis. sur la Purification, Œuvres ascétiques. (Ed. Dujardin), t. VII, p. 417.—Hermann, *Theologia Dogmatica*, t. II, p. 168.

(4) *Barth. de los Rios*: De Hierarchia Mariana. C. IV, c. 34, p. 379.—*Novatus*. De Eminentia Deiparæ Virginis Mariæ. C. VII, q. XI, t. I, p. 193.—*Vélasquez*. De Maria Advocata Nostra C. M. Adnotatio II, p. 259.—*Garau*. Deiparæ Elucidatæ Utriusque Theologiæ Placitus, Eluci XXI, IV, p. 388. *Pacciuchelli*: Excitationes dormitantis animæ. Cant. Magnificat Exci. xxvii, p. 418.

Bien des raisons, on vient de le voir, se réunissent pour démontrer comment Marie fut vraiment la coopératrice du Cœur Eucharistique dans le don de son sacrement d'amour.

* *
*

Mais en même temps que la coopératrice du Cœur Eucharistique, Marie en fut l'*amante fidèle et généreuse*. Déjà, à la dernière Cène, selon un sentiment pieux, Marie avait communié des mains de Jésus, probablement dans une salle adjacente au Cénacle(1). Après l'Ascension dans la maison de saint Jean, elle vécut de la vie Eucharistique de Jésus, comme à Nazareth, elle avait vécu de sa vie pauvre et humiliée. Chaque matin, selon une pieuse tradition, elle recevait, des mains de saint Jean, le corps de son Fils(2). Pour se consoler de rester encore sur cette terre, tandis que Jésus était remonté aux cieux, elle s'unissait chaque jour à Lui dans le sacrement d'amour, elle le possédait nuit et jour auprès d'elle (3), elle s'absorbait tout entière dans la contemplation du grand prodige d'amour et son cœur, comme son corps et sa

(1) *Lépicier*. Actes du Congrès Eucharistique de Montréal, p. 274.—*Eymard*. N. D. du Saint Sacrement, p. 32, 33, 308, 309.—*Novarin*. *Umbra Virginea*, Excursus CLXXV, p. 486.—*Sedlmayer* (qui cite plusieurs autorités), *Theologia Mariana*, P. II, E. VII, art. VI, p. 565; P. III, art. IV, q. III, p. 746.

(2) *Barth. de Los Rios*. De Hierarchia Mariana. C. IV, c. 34, p. 380. *Sedlmayer*, *Theologia Mariana*, p. II, q. VII, art. IX, p. 570.—*Robertus a Crypta Minerva*. O. C. M. (Neapoli 1647). *Itinerarium animæ ad palmam virgineam*. (L. XV, *Ramusculi meditat.* p. 637).—*Suarez*. S. J. *Œuvres* (Paris, Vives 1866), t. XIX, q. XXXVII, art. 4, p. 283.—*Banuard*. *Saint Jean* (Paris, Poussiègue 1892), c. XIII, p. 218.—*Terrien*. S. J. *La Mère de Dieu* (Paris, Lethielleux 1909), L. VII, c. III, t. II, p. 240.—*Novatus*. De Eminentia Deiparæ Virg. Mariæ c. VIII, q. 257, i. p. 240 dit que très souvent, avant même l'institution de la Sainte Eucharistie, la Sainte Vierge faisait la communion spirituelle. Selon le sentiment de *Gerson* (*Œuvres*, Anvers 1706), t. IV, p. 398. Tract 9 Super Magnificat 1 Part, accepté par S. *Alphonse* (*Les Gloires de Marie*, Ser., sur l'Assomption, *Œuvres ascétiques* (Ed. Dujardin), t. VII, t. 444), la Sainte Vierge reçut la communion en viatique des mains de Notre Seigneur.

(3) *Eymard*. *Notre-Dame du Saint-Sacrement*, p. 137, 178, 337.

chair, était ravi en Dieu(1). Elle demeurait en Jésus, et Jésus demeurait en elle(2). Jamais âme n'apporta dans ses relations avec le Cœur Eucharistique autant d'amour que la S. Vierge. Les transports des plus grands saints ne sauraient nous donner une idée de la ferveur de Marie.

*
* *

Non contente de brûler d'amour envers le Cœur Eucharistique, Marie, après l'Ascension du Sauveur, s'en constitue l'*Apôtre dévouée*(3). Elle attire les fidèles à l'Eucharistie; elle leur parle du pain de vie caché sous les espèces sacramentelles, lequel n'est autre que son bien-aimé Jésus: elle les entretient, et Dieu sait avec quelle éloquence, des bontés de son divin Fils, de la loi d'amour qu'il est venu promulguer dans le monde(4). elle les exhorte à s'unir à Lui dans son sacrement d'amour; et si la pratique de la communion fréquente et quotidienne s'introduisit et se maintint parmi les premiers fidèles, ce fut sans doute à la prière, aux exemples et aux exhortations de Marie.

Mais elle s'applique plus encore à recruter, à sanctifier, à former des prêtres, puisque les prêtres sont spécialement consacrés pour créer, pour distribuer l'Eucharistie(5). Elle

(1) Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum (Ps. LXXXIII).

(2) D'après une opinion sans grand fondement, toutes les fois que la Vierge Immaculée communiait, les Sainte Espèces demeuraient en elle sans altération, d'une communion à l'autre, de sorte qu'elle adorait l'Homme-Dieu sacramentellement présent en elle; vrai tabernacle eucharistique elle aurait pratiqué ainsi l'adoration perpétuelle (Cath. Emmerich Vision, t. III et XIII). Il vaut mieux repousser cette assertion comme mal fondée, mais il demeurerait certain que Marie trouvait toujours Jésus en elle, car l'âme de la Mère et du Fils étaient unies d'amour au point de n'en faire qu'une. Si bien que Marie ne survivait que par miracle à la mort de son bien-aimé Jésus, et soupirait sans cesse après l'objet de son amour et de son adoration perpétuels.

(3) *Eymard*. Notre-Dame du-Saint-Sacrement, p. 131.

(4) *Eymard*, p. 165.

(5) *S. Ambroise*. De Institutione Virginis. C. VII, P. L., XVI, 319. — *S. Ildefonse*. Sermones dubie, Ser. V. De assumptione B. M. V., P. L. XCVI, 263.—*Denis le Chartreux*. De præconi et dignitate Mariæ. C. 2,

les rassemblait autour d'Elle dans sa modeste demeure; elle les entretenait de la grandeur de leur dignité, des grands devoirs et des responsabilités de leur sainte vocation. Elle ravivait en eux les souvenirs de la vie de Jésus; elle les enflammait des ardeurs dont son propre cœur était consumé. Elle priait pour eux, afin que leur foi, qui devait éclairer les âmes, ne perdît ni sa lumière ni son éclat, et que leur vertu gardât sa pureté et son puissant rayonnement. En sorte qu'on a pu dire avec raison que la modeste demeure de Marie, sur le mont Sion, à côté du Cénacle, fut "le premier séminaire catholique"(1).

De nos jours encore, Marie continue au milieu de nous sa glorieuse mission d'apôtre du Cœur Eucharistique, et ne cesse d'attirer les âmes vers le sacrement d'amour. N'est-elle pas la Mère du bel amour. *Mater Pulchræ dilectionis*? Or, après Dieu, l'objet privilégié de son amour, c'est Jésus, son bien-aimé. Combien elle désire le voir connu et aimé par tous! Sur la terre, elle souhaitait le voir aimé des foules. Maintenant elle entoure de la plus vive affection le Cœur Eucharistique enfermé dans le tabernacle comme un prisonnier d'amour; et comme elle désire entre elle et ses enfants une intime communauté de sentiments et d'affection, elle fait grandir dans leurs cœurs son immense amour pour son Fils et son Dieu; elle allume en eux une soif insatiable de l'Eucharistie, un désir brûlant d'honorer le Cœur Eucharistique et de le faire honorer partout et par tous les moyens. C'est pourquoi, plus une âme croît en dévotion envers Marie, plus aussi elle se sent attirée vers le Cœur Eucharistique. Invoquer Marie, c'est donc s'assurer l'ineffable bienfait d'un spécial et tendre amour envers ce Cœur qui nous a aimés jusqu'à la folie de l'Eucharistie.

art. 24. Œuvres (Montreuil 1896), t. XXXV, p. 529.— *S. Thomas de Ville-neuve*, Ser. III de Assumptione, B. M. p. 386 (Rome 1659).—*Robertus a Crypta Minerva*. Itinerarium animæ ad palmam virginæam, 62, Meditatio, p. 636.—*Novatus*. De Eminentia Deiperæ Virginis C. X. IX, q. 10, t. I, p. 427.—*S. Alphonse de Liguori* (Ser. sur l'Assomption, t. VII, p. 437. *Card. Pie*. Ses Œuvres (Poitiers 1868).

(1) *Lépicier*. Actes du Congrès Eucharistique de Montréal, p. 276.

D'autre part, le Cœur Eucharistique ne manquera pas de nous conduire à une grande et plus filiale dévotion envers la S. Vierge Marie. Un fils ne saurait se désintéresser de l'honneur de sa mère; et quand celle-ci se dépense pour sa gloire, alors surtout il cherche à la faire honorer. Le Cœur Eucharistique, le Cœur du meilleur des fils, afin d'honorer Marie, attire aussi les cœurs à l'amour de sa divine Mère, et les incline à l'aimer, à la prier, et à l'imiter. Marie amène les hommes au Cœur Eucharistique. Le Cœur Eucharistique ne veut pas être vaincu par sa mère en bonté, en générosité. Entre Jésus et Marie, c'est comme une sainte rivalité, une émulation d'amour dont nos âmes retirent les fruits les plus précieux(1).

D. CASTELAIN, C. SS. R.

(1) Fructum salutiferum gustandum dedit nobis Dominus mortis sue tempore. (Office du Saint Sacrement, Matines, antiennes.)

La visite d'un Supérieur Général (1)

Notre belle petite communauté des Pères du Très Saint Sacrement, sur le chemin Sainte-Foy, aura la semaine prochaine la grande joie de recevoir la visite de son supérieur-général, le T. R. Père Eugène Couet. C'est une joie qui sera partagée par tous les prêtres du diocèse, si l'on en juge par l'accueil sympathique que tous ont fait à l'établissement de cette congrégation religieuse au milieu de nous, en 1915.

Le T. R. Père Eugène Couet est natif du diocèse d'Angers. Il fit ses études philosophiques et théologiques à Rome.

Il a rempli dans l'Institut les charges les plus importantes: maître des novices, supérieur. Les fonctions de Visiteur qu'il a exercées pendant plusieurs années lui ont fourni l'occasion de faire plusieurs voyages aux Etats-Unis et au Canada. Il connaît notre pays et il l'aime.—Il fut l'assistant-général

(1) Voici en quels termes délicats la *Semaine Religieuse de Québec*, dans son numéro du 22 mai dernier, souhaitait à notre vénéré Père Général la plus cordiale bienvenue dans la cité de Champlain.

du T. R. Père Estévenon; et à la mort de celui-ci il fut élu (juin 1913) supérieur-général de la Congrégation.— En 1916, il fut nommé consultant de la Sacrée Congrégation des Rites.

Ces divers emplois ne l'ont pas empêché d'être, pendant de nombreuses années avec le Père Tesnière, l'un des collaborateurs les plus assidus et les plus féconds à la revue *le Très Saint Sacrement*, la grande publication eucharistique qui dû être suspendue au commencement de la guerre et dont nous souhaitons vivement la prochaine réapparition.

Le Très Révérend Père a aussi publié les ouvrages suivants: *L'apôtre du Sacré-Cœur et de l'Eucharistie: la Bse Marguerite-Marie.*—*Le mois du T. S. Sacrement.*—*Le Banquet de l'amour divin*, traduction de l'italien,—deux volumes de *Miracles historiques du Saint Sacrement.*—*Notre Pain quotidien*, traduction d'un ouvrage espagnol, qui devait plus tard devenir l'occasion d'une polémique que clôtura le décret libérateur *Sacra Tridentina Synodus*.

Cette polémique donna au T. R. P. Couet l'occasion de publier plusieurs articles et une série de lettres qui furent mis en volume, sous ce titre: *A propos d'une traduction*.

La part que prit à ce débat important le T. R. Père fut considérable et glorieuse pour lui et son Institut, puisque le décret de Pie X donna gain de cause aux défenseurs des saines idées dont il s'était fait le champion.

Que le T. R. Père Couet soit le bienvenu au milieu de nous! Que la Maison du chemin Sainte Foy, sous l'influence bienfaisante de sa visite canonique, devienne de plus en plus pour notre diocèse le véritable foyer de toutes les dévotions eucharistiques!

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1906)

Nous prions nos Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **2400** à **2800** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

Sujet d'Adoration

Les vertus sacerdotales :

V—LA PRATIQUE DE LA CHARITÉ—LA BONTÉ

I—Adoration

1° Saint Paul enseigne que la charité doit être bonne: *benigna*. D'après saint Thomas, la bénignité est une disposition de la volonté qui porte l'homme à faire du bien autour de lui: *dicuntur benigni, quos bonus ignis amoris fervere facit ad benefaciendum proximis*. (1. 2. q. LXX, 3. c. et 2, 2, 9. LXXX, unic. ad 4). Allumez en moi, ô mon Dieu, ce feu de l'amour: *reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende*.

Développant sa pensée, l'Apôtre explique comment l'homme charitable doit être bon; "La charité n'est pas envieuse, elle ne cherche point son intérêt, elle ne prend pas plaisir à l'injustice, mais se réjouit de la vérité (et du bien qui arrive au prochain), elle excuse tout, croit tout, espère tout." (I Cor. XIII, 4-7). Quel magnifique programme de vie l'Esprit-Saint nous trace en quelques mots!

2° Mais pour être bon dans ma charité, comme je dois l'être, j'ai besoin d'un secours surnaturel, d'un modèle... Je vous adore, ô mon Dieu, qui êtes la bonté même: *Deus, cujus natura bonitas*. Vos pensées sur nous sont des pensées d'amour et de bienveillance; votre gouvernement est une providence très sage et pleine de délicates attentions envers vos créatures: en toutes choses vous ne voulez que notre plus grand bien, car en vérité vous brûlez d'amour pour nous.

Oui, dans tous les événements, heureux ou malheureux, je veux reconnaître un témoignage de votre bonté: *Sentite de Domino in bonitate* (Sap. I 1).

C'est cette bonté; cette bienfaisance, cette libéralité de Dieu que je dois chercher à imiter dans ma vie, dans mes actions, en m'efforçant de faire le bien autour de moi: *gratis accepistis, gratis date* (Mat. x, 8).

3^o D'ailleurs comment pourrais-je hésiter à me dévouer pour le bien de mes frères, lorsque je vois Jésus-Christ, le Fils de Dieu, se livrer pour nous aux souffrances et à la mort de la croix?... Je crois, ô mon Sauveur, à votre amour: *Et nos credidimus charitati quam habet Deus in nobis* (1 Joan. iv, 16).

A votre exemple, je veux faire du bien à mes frères dans la mesure de mes forces; comme vous je veux passer en faisant le bien: *pertransiit benefaciendo* (Act. x, 38).

4^o Il est vrai que tous les hommes sont tenus d'être bons les uns envers les autres; mais ceux qui ont quelque supériorité y sont plus tenus que n'importe qui: C'est Notre Seigneur lui-même qui le proclame: *qui potestatem habent super eos, benefici vocantur* (Luc. xxii, 25). Tous ceux, en effet, qui ont quelque pouvoir, ne le possèdent que pour procurer le bien de leurs sujets.

Procurer le bien des fidèles confiés à mes soins, est donc pour moi, un devoir strict.

5^o Mais quels sont les biens que je dois procurer à mon prochain?

En premier lieu évidemment les biens spirituels: le salut éternel de l'âme, par le zèle, sur lequel j'ai déjà médité.

Puis tous les autres biens d'ordre spirituel qui peuvent concourir au salut éternel: la prière pour les pécheurs, l'instruction des ignorants, le conseil, la consolation des affligés, la correction des pécheurs...

Enfin, dans l'ordre temporel, je dois faire le bien à mon prochain en subvenant à ses diverses nécessités, selon mes ressources. Le prêtre est obligé, plus que tout autre, à faire l'aumône: il est le père des pauvres, *pater eram pauperum*, (Job xxix, 16), la providence de tous les misérables. Quels beaux exemples de charité nous ont laissés à ce sujet un grand nombre de saints prêtres. Habitons-nous à considérer Jésus-Christ dans la personne des malheureux, et nous serons

alors disposés à leur accorder volontiers, avec générosité les secours dont ils ont besoin.

6° Ma bonté doit imiter celle de Jésus-Christ. Entre autres qualités qu'elle doit posséder elle doit être généreuse: s'il le faut, je dois me sacrifier pour faire du bien à mes frères: *Et nos debemus pro fratribus animas ponere.* (1, Joan III, 16).

Elle doit être universelle comme celle du Sauveur; ma bienfaisance doit s'étendre à tous, amis ou ennemis: *benefacite his qui oderunt vos, ut sitis filii Patris vestri.* (Mat. v, 44.)

Elle doit être désintéressée: c'est pour Jésus-Christ que je me dévouerai, sans tenir compte de mes avantages propres, tâchant au contraire de me faire oublier moi-même.

O Jésus, bon Maître, apprenez-moi à être bon, moi aussi: *Magister bone, quid boni faciam.* (Marc. x, 17).

II — Action de Grâces

1° Si la bonté est une inclination à faire du bien, qui a plus de bonté que Dieu? Pendant quelques instants examinons-en les manifestations à notre égard ainsi que les caractères qui la distinguent.

Il n'est certainement aucun bien de nature ou de grâce, spirituel ou corporel, qui ne nous vienne de Dieu: tout ce que j'ai, la vie et la santé, mon esprit et mes sens, tout m'est donné par Dieu. Je ne suis en vérité, ô mon Dieu, que votre pauvre mendiant: sans votre aumône, que deviendrais-je?...

Et quelle est la générosité de son amour: il pourvoie à tous nos besoins avec abondance, même lorsque nous oublions de l'en remercier...

En ce jour du moins, je veux réparer mon ingratitude passée et lui offrir pour moi et pour tous les hommes, mes frères, de sincères et ferventes actions de grâces.

2° D'une manière plus spéciale, étudions la bonté de Jésus, les biens que nous avons reçus de lui ou par lui. *Ut ostenderet abundantes divitiæ gratiæ suæ in bonitate super nos in Christo Jesu.* (Eph. II, 7).

Si la bonté demande en particulier qu'on porte secours à ceux qui sont dans le besoin, de quelle bonté le Sauveur Jésus

n'a-t-il pas fait preuve à notre égard ? Les maux dont il nous a préservés, les biens qu'il nous a donnés : la rédemption du péché et le salut éternel, ne méritent-ils pas toute notre reconnaissance ?

De fait, qui a mieux que lui, accompli en notre faveur, les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle ? . . . Remercions notre bienfaiteur.

3^o Mais le triomphe de la bonté de Jésus c'est évidemment l'institution de l'Eucharistie. L'Eucharistie, en effet, est le don par excellence, le don gratuit, le don sans réserve. . .

Remercions Notre Seigneur d'avoir pour nous tant de charité, tant de bonté. . . En vérité, dans son divin Sacrement, Notre Seigneur ne continue-t-il pas à exercer envers nous, avec une perfection et une délicatesse admirables, toutes les œuvres de charité corporelle et spirituelle ?

Il se donne lui-même en nourriture à nos âmes : tous les jours même il nous admet à sa table.

Il est pour nous un Conseiller toujours bon et également sûr ; nous pouvons venir l'interroger quand nous voulons : c'est pour nous recevoir ainsi à toute heure, qu'il demeure avec nous au tabernacle. . .

Dans nos peines, nous sommes assurés de trouver en lui un consolateur vrai et efficace. . .

Tous les jours encore il renouvelle son sacrifice, afin de rendre plus abondante la rémission de nos péchés.

Il prie pour nous : *semper vivens ad interpellandum pro nobis*. (Hæb. VII, 25.)

4^o Personnellement bon pour nous, il a voulu en outre demeurer dans l'Eucharistie pour y être un foyer de bonté auquel tous nous puissions venir réchauffer les flammes de notre charité pour nos frères.

Le dévouement, certes, exige des efforts, des sacrifices. Par la communion, Jésus devient notre force, notre encouragement : il soutient notre générosité. . . Grâce à lui, les actes de bonté, les œuvres de bienfaisance ne tariront jamais dans l'Eglise : le divin Sacrement met en nous la flamme qui nous fait brûler d'amour pour nos frères et nous porte à nous dépenser pour eux.

Chaque fois que nous sommes l'objet d'un acte de bonté de la part du prochain, n'oublions pas de faire monter notre reconnaissance jusqu'à Jésus qui, de son Tabernacle, inspire dans tous les cœurs qui viennent à lui, ces sentiments de bonté et de bienveillance.

III — Réparation

1° Dieu, nous venons de le voir, est infiniment bon envers les hommes. . . Or comment les hommes répondent-ils trop souvent à ces avances de la bonté divine? N'est-ce pas en abusant de ses dons pour l'offenser, car le pécheur, en réalité, se sert de la vie, des forces que Dieu lui donne, contre Dieu lui-même.

Que dirions-nous d'un mendiant qui emploierait notre aumône pour attenter à notre vie? . . . C'est pourtant là, toute proportion gardée, ce que nous faisons nous-mêmes à l'égard de Dieu lorsque nous l'offensons: *An divitias bonitatis ejus . . . contemnitis?* (Rom. II, 4).

Demandons pardon à Dieu d'avoir si mal reconnu sa bonté, d'avoir peut-être bien des fois abusé de ses dons pour l'offenser.

2° Réparons pour les pécheurs, en particulier pour ceux qui se montrent plus ingrats, ayant davantage participé aux largesses de la divine bienveillance. . .

Il y a des hommes impies qui parlent de Dieu comme s'il était un Maître dur et impitoyable, imposant à ses serviteurs des fardeaux qu'ils ne peuvent porter. Ils blasphèment le Seigneur à la moindre épreuve, à la plus petite contrariété. Cette conception erronée est sans aucun doute plus injurieuse à Dieu qu'on ne saurait dire: elle le blesse au Cœur, en niant sa bonté infinie.

3° Nous-mêmes, n'oublions-nous pas quelquefois ces principes, alors que nous nous trouvons dans quelque peine ou tribulation? . . . Nous sommes tentés de murmurer contre la bonté de Dieu, qui, disons-nous, se montre sévère à notre égard. . .

Non, Dieu sait bien mieux que nous ce qui peut nous être utile; ses afflictions mêmes sont des actes de bonté: *etiamsi occiderit me, in ipso sperabo.* (Job. XIII, 15).

Demandons pardon à Dieu de nos impatiences, de nos plaintes.

4° Puis examinons-nous sur la manière dont nous pratiquons la bonté, la bienfaisance dans notre vie.

Comment accomplissons-nous le devoir de l'aumône, envers les malheureux... Leur donnons-nous, avec esprit de foi, comme à Jésus-Christ?

Sommes-nous fidèles à visiter nos malades; mais surtout cherchons-nous avec assez de soin à surnaturaliser leurs pensées?...

Notre sacerdoce nous met dans l'obligation de consoler les affligés, de donner assez fréquemment des conseils; et ce sont là deux des grandes œuvres de miséricorde spirituelle. Mais qu'il est difficile de consoler et de conseiller bien: il faut de la patience, du désintéressement, de l'esprit surnaturel...

C'est encore une œuvre de miséricorde spirituelle, que de prier pour les vivants et pour les morts... Comment nous acquittons-nous de ce devoir de la prière, en particulier pour les pauvres pécheurs et pour les âmes du Purgatoire...

5° Comment exerçons-nous la bonté: dans nos pensées: *non cogitat malum.* Donc, éviter les jugements téméraires, ne pas suspecter les intentions du prochain, ne pas croire facilement au mal... car il est évident qu'un esprit habitué à penser le mal de ses frères, ne pourra pas facilement ensuite leur faire du bien. Dans nos paroles: gardons-nous sévèrement de la médisance, du blâme; mais cherchons au contraire par nos paroles d'encouragement ou même de louanges lorsqu'elles sont méritées, à faire au prochain tout le bien que nous pouvons, dans nos actions et toute la conduite de notre vie, en obligeant tout le monde: *per omnia omnibus placeo.* (I. Cor. x, 33).

6° Demandons pardon à Notre Seigneur d'avoir si peu imité sa bonté, sa bénignité.

Bien souvent peut-être c'est l'égoïsme qui a été le mobile de notre vie... Mais comment pouvons-nous être égoïstes, ayant sous les yeux, l'exemple de Jésus; bien plus lorsque Jésus lui-même vient en nous?...

Ou bien c'est l'orgueil qui nous a empêchés de servir nos frères... Or est-il possible que nous soyons encore orgueilleux, recevant si souvent le Dieu qui s'est tant abaissé?...

Ou encore un certain naturalisme qui nous fait repousser tout ce qui est gênant...

Examen et résolutions.

IV — Prière

1° La bonté, telle que nous la considérons ici, dans son sens d'inclination à procurer le bien des autres, est évidemment le plus ferme appui de la prière. C'est parce que nous savons que Dieu est bon, que nous lui présentons nos requêtes.

Exposons donc avec confiance tous nos besoins, et soyons assurés que Dieu, dans son immense désir de nous faire du bien, nous exaucera.

2° Entre autres choses, demandons la grâce d'être, nous aussi, bons et enclins à procurer le bien de nos frères.

Puisse notre cœur devenir miséricordieux, afin d'obtenir nous-mêmes un jour miséricorde.

Prions Notre Seigneur de nous mettre dans la possibilité de faire autour de nous beaucoup de bien, de pouvoir par nos aumônes, soulager la misère des pauvres... par nos bons conseils et nos exhortations, consoler les affligés. Demandons la prudence nécessaire pour savoir corriger les égarés et les ramener au bercail.

3° S'il ne nous est pas possible de faire autre chose, au moins nous pouvons prier pour tous les nécessiteux.

“Profero Domine, (si digneris propitius intueri), tribulationes plebium, pericula populorum, captivorum gemitus, miserias orphanorum, necessitates peregrinorum, inopiam debilium, desperationes languentium, defectus senum, suspiria juvenum, vota virginum, lamenta viduarum. (S. Ambroise).

Ou encore, avec l'Eglise même, dans sa liturgie solennelle du Vendredi-Saint: *Omnipotens sempiterna Deus, mæstorum consolatio, laborantium fortitudo: perveniant ad te preces de quacumque tribulatione clamantium: ut omnes sibi in necessitatibus suis misericordiam tuam gaudeant affuisse.*

4° Prions pour que le monde revienne aux sentiments de la charité chrétienne qui, pour être sincère, suppose la volonté de faire du bien au prochain: c'est là l'unique solution de tant de problèmes qui agitent les sociétés. Puissent les hommes comprendre enfin que seule la charité de Jésus apportera à tous la paix et le bonheur.

La liturgie et le peuple

La liturgie est le devoir protocole, l'étiquette sacrée qui, dans nos églises, dirige les actes de la vertu de religion et en rythme le développement. C'est la règle très antique, très harmonieuse et très artistique de la prière et du culte.

Bien observée, sans hâte et sans lenteur, elle n'est pas seulement édifiante, c'est un charme. Elle plaît au peuple; il la comprend, il l'aime et s'y attache: elle attire les foules et remplit les églises.

Les fidèles, un bon paroissien en mains (un Marbeau ou un Fleury), suivent, comprennent et s'unissent intimement à l'Eglise, cette sublime *Orante*.

N'aimez-vous pas cet enfant qui, gravement et posément, au *Magnificat*, vient encenser par trois fois le peuple après l'avoir à trois reprises salué avec respect? Ce geste n'est-il pas saisissant dans sa simplicité harmonieuse et suggestive des plus hauts enseignements?

Qu'on ne s'y méprenne pas, le temps consacré à préparer soigneusement les offices n'est pas du temps perdu. On vient de bon cœur à l'église quand le drame liturgique y re-

trouve sa sobre et majestueuse ampleur, son symbolisme expressif et prenant. A la cathédrale de C., les enfants de la maîtrise servent à l'autel comme des anges. Il en est ainsi dans plusieurs autres cathédrales. Dans plusieurs paroisses de grandes villes, des jeunes gens de 15 à 20 ans (et de plus âgés), se sont constitués en compagnie de grands clercs; on les a progressivement initiés aux mystères de la sainte liturgie, et maintenant ils s'acquittent des fonctions sacrées, chaque dimanche, comme des séminaristes, avec un recueillement, un sens religieux qui impressionne.

N'osant assumer la lourde charge du sacerdoce, où d'ailleurs ils ne sont sans doute pas appelés, ils se trouvent heureux du moins de pouvoir servir à l'autel. C'est que le goût, l'amour de la liturgie est apparenté à une esthétique chrétienne qui doit naître et naît effectivement dans l'âme du baptisé. —*Prier sur de la beauté*, disait Pie X.—Mais le vrai sens du *beau* chrétien ne va jamais sans l'esprit de religion et la piété. Aussi de ces groupements sont déjà sortis des religieux et des prêtres. D'autre part, les époux, les pères de famille qui ont passé ainsi leur jeunesse n'oublient pas facilement "Sion et ses saints cantiques"; même tombés, ils garderont dans la chute la nostalgie du sanctuaire.

A des offices ainsi compris, le peuple bien et dûment averti, bien convoqué, instruit aussi du sens des choses, vient volontiers et demeure.

Nos confrères dévoués aux œuvres feront bien de méditer longuement sur cet important sujet. Quel magnifique instrument d'apostolat ils trouveront dans la sainte liturgie!

L. P.



La lampe du Saint Sacrement

Q.—Est-il encore permis de remplacer par une ampoule électrique la lampe du Saint Sacrement ?

R.—Nous ne le croyons pas.

L'extrême difficulté de se procurer de l'huile d'olive en certains endroits et le prix exorbitant où elle s'est élevée pendant la guerre avaient porté plusieurs évêques à demander à Rome de pouvoir lui substituer d'autres huiles ou à leur défaut de la cire d'abeilles et même en dernier ressort la lumière électrique.

La Sacrée Congrégation des Rites, "*inspectis circumstantiis enunciatis usque perdurantibus,*" remit la chose au jugement prudent des évêques, leur accordant le pouvoir, s'il plaisait au Souverain Pontife, de se servir pour la lampe du Saint Sacrement à défaut d'huile d'olive d'autres huiles autant que possible végétales, de la cire d'abeilles, et enfin, à défaut d'autre chose, de la lumière électrique, "*et ultimo loco etiam luce electrica.*" Le 23 février 1916 Sa Sainteté Benoît XV confirma ce décret de la Sacrée Congrégation.

Or dans le nouveau Code de Droit Canonique, au Titre XV DE CUSTODIA ET CULTU SANCTISSIMÆ EUCHARISTIÆ au Canon 1271, il est dit : "*Coram Tabernaculo, in quo sanctissimum Sacramentum asservatur, una saltem lampas. . . luceat, nutrienda oleo olivarum vel cera apum; ubi vero oleum olivarum haberi nequeat, Ordinarii loci prudentiæ permittitur ut ALIIS OLEIS commutetur, quantum fieri potest, vegetalibus.*" Ce sont, à peu de chose près, les paroles mêmes du décret du 23 février 1916, avec cette différence que les mots ; "*et ultimo loco etiam luce electrica adhibita*" ont été omis. L'omission signifie-t-elle ici l'abrogation ? C'est ce que pense M. Gariépy. A la page 72 de son *Nouveau Code de Droit Canonique et Théologie morale*, le docte auteur écrit ; "Cette dernière prescription (celle du canon 1271) est la réédition du décret de la Congrégation des Rites du 14 juin 1864 ; mais elle abroge la dernière partie du décret de la même Congrégation, du 26 février 1916, qui donnait aux Evêques la faculté de permettre

pour la lampe du Saint Sacrement l'usage de la lumière électrique."

Le *Monitore Ecclesiastico*, publié à Rome, s'exprime dans le même sens dans son numéro du 15 décembre 1918, p. 369:

"L'huile d'olive de la lampe qui doit brûler perpétuellement devant le Très Saint Sacrement, ne peut être remplacée par une autre lumière, et moins que toute autre par la lumière électrique, sinon dans les endroits où les Ordinaires jugent nécessaire de le permettre (S. R. C. 23 février 1916); bien plus, d'après le canon 1271, la lumière électrique semble désormais absolument exclue "*aliis oleis commutetur.*"

D'ailleurs, l'esprit de la Sacrée Congrégation en ce qui regarde l'emploi de la lumière électrique dans le culte eucharistique nous est suffisamment connu par les décrets du 16 mai 1902, du 22 novembre 1907, du 28 juillet 1911, décrets dont la Sacrée Congrégation entend bien urger l'exécution: *Etiam atque etiam*, dit-elle dans son décret du 24 juin 1914, *Rmos Ordinarios in Domino hortatur ut pro sua religione invigilent ne S. C. decreta posthabeantur et ecclesiarum rectores doceant quæ in casu, juxta decreta, permissa quæque vetita sunt.*" Or les précédents décrets ont pour but de bannir du culte la lumière électrique.

Que l'on nous permette encore une réflexion en ce qui concerne notre pays. Où sont, au Canada, les paroisses où pendant la guerre l'on a été dans l'impossibilité de se procurer je ne dis pas précisément de l'huile d'olive, mais des huiles végétales, ou pour le moins minérales? Or, dans combien de paroisses ne s'est-on pas empressé au lendemain même du décret du 23 février 1916, de remplacer par une ampoule électrique la lampe du Saint Sacrement, alors que ni l'huile d'olive, ni la cire, ni le pétrole ne manquaient! Pourquoi s'obstiner encore à garder la lumière électrique sous prétexte que c'est plus propre et plus facile d'entretien?

Il est vrai que *favores sunt ampliandi*, mais encore faut-il compter avec l'esprit de l'Eglise et ne pas ériger en loi ordinaire une concession extrême accordée pour des circonstances excessivement graves et pour leur seule durée.

BIBLIOGRAPHIES (1)

La *Semaine Religieuse* se permet aujourd'hui de recommander à ses lecteurs, surtout à nos confrères du clergé, trois livres qui ont paru récemment, qui sont déjà connus de la plupart sans doute, mais qu'on ne connaîtra jamais trop: le *Code de droit canonique* de Mgr Emard, le *Nouveau code de droit canonique et théologie morale* de l'abbé Gariépy et enfin le *Droit paroissial de la province de Québec* de l'avocat Pouliot.

*
* *

Mgr l'évêque de Valleyfield a voulu faire connaître et comprendre à ses prêtres et à ses fidèles les principaux canons du nouveau code de l'Eglise. Il les a traduits et envoyés par fascicules à son clergé et à son peuple sous forme de lettres-circulaires. C'est l'ensemble de tous ces fascicules qui forme le volume qui vient de paraître, chez Arbour et Dupont, à Montréal. Nul n'ignore que la codification des lois de l'Eglise était souhaitée depuis longtemps. L'Eglise, étant une société parfaite, jouit de l'incontestable pouvoir de faire des lois. Ces lois elle les a édictées selon que les circonstances le demandaient. Elles ont été ensuite recueillies, groupées, collectionnées, et leur ensemble forme des recueils nombreux autant que volumineux. On conçoit les difficultés que devaient rencontrer les professeurs de droit canonique dans l'enseignement d'une science dont l'objet se diversifie et s'augmente sans cesse et dont les matériaux restaient épars en vingt endroits différents. Commencée sous Pie X en 1904, la refonte des lois de l'Eglise s'est terminée sous Benoît XV après 13 ans de labeur incessant. Le nouveau code contient la législation de l'Eglise universelle, mais il ne supprime en aucune façon les lois particulières qui ne lui sont pas

(1) Afin que tous nos vénérés lecteurs puissent prendre connaissance de cette très judicieuse appréciation de trois livres récents qui ont attiré l'attention du clergé, nous reproduisons avec plaisir dans les ANNALES cet article de la *Semaine Religieuse de Montréal*, numéro du 16 juin 1919.

opposées et qui, au contraire, la plupart du temps, sont l'application des lois générales à des circonstances spéciales. C'est pourquoi Mgr l'évêque de Valleyfield a introduit à la suite du texte des canons quelques brefs commentaires et il fait connaître, quand il y a lieu, les lois particulières à notre pays, par exemple en donnant les décisions du concile plénier de Québec. Il ne faudrait pas chercher dans cet ouvrage une traduction française de tout le *codex juris canonici*. L'auteur a voulu simplement nous donner la traduction des canons les plus pratiques pour le ministère. C'est pourquoi le *codex* lui-même restera toujours le texte à consulter par les prêtres et les professeurs. Mais le travail de Mgr Emard sera très utile pour l'intelligence de ce texte nécessaire, à ceux qui ne sont pas très familiers avec la langue latine.

E. J. A.

*
* *

L'ouvrage de M. l'abbé Gariépy, professeur au grand séminaire de Québec depuis de longues années, et l'un des théologiens les plus remarqués du concile plénier de Québec, vient aussi bien à son heure. Les bonnes feuilles du *Nouveau code de droit canonique et théologie morale* avaient paru dans la *Semaine religieuse de Québec*, et elles avaient été déjà largement appréciées. Mais il importait que des commentaires aussi autorisés sur la nouvelle législation de l'Eglise fussent réunis en un seul tout pour être consultés facilement. L'auteur ne se contente pas de nous donner une traduction du code. Son travail est plus personnel que cela. Après avoir bien étudié le texte même du code, M. l'abbé Gariépy commente, en suivant l'ordre des manuels de théologie morale, les différents canons et fait voir les modifications qu'apporte le nouveau code. Et ce n'est pas tout. Pour nous faire saisir quels sont ces changements, et ainsi nous les faire mieux retenir par la comparaison, l'auteur donne l'ancienne discipline de l'Eglise en regard des canons du nouveau code. On conçoit que ce livre a exigé du travail. Il a fallu souvent à l'auteur réunir dans un même article des canons disséminés un peu partout dans le code. D'autres fois, des questions un

peu complexes ont demandé pour être traitées avec clarté de laborieuses recherches. Il a fallu aussi tenir compte de nos coutumes, de nos lois particulières et de nos indults. Certains canons du nouveau codé ne sont pas d'interprétation facile, puisque pour dirimer les controverses dont ils pourraient être le sujet le Saint-Père a nommé une *commission* spéciale. En attendant les décisions de Rome sur ces difficultés, nous avons dans l'ouvrage de M. l'abbé Gariépy l'opinion d'un maître de la science morale et les interprétations qu'il donne feront autorité. Son livre s'impose à tous ceux qu'intéressent, chez nous, les questions canonico-théologiques. Peut-être a-t-il fait un peu large la part à l'ancienne législation. Mais, en somme, la clarté de son exposé, la netteté de ses déductions, la force de son argumentation, tout porte la marque d'un maître. Le chapitre sur les censures et les cas réservés est particulièrement remarquable.

E. J. A.

*
* *

Enfin le *Droit paroissial de la province de Québec* de M. l'avocat Jean-François Pouliot, de la Rivière-du-Loup, est le troisième volume que nous voulons ici signaler à l'attention de nos confrères. C'est surtout, naturellement, un travail de compilation. Mais il est fort bien fait, nous semble-t-il. Il a dû coûter à son auteur un effort de patience et de persévérance peu ordinaire. Il épargnera en revanche bien des recherches à ceux qui auront la bonne fortune de l'avoir sous la main pour le consulter. La clarté méthodique de ce beau livre, le formulaire complet dont il est enrichi, la belle et logique disposition des matières qu'il traite en rendent, en effet, la consultation des plus faciles et des plus utiles. Mgr Paquet, l'éminent théologien de Québec, a du reste, en termes mesurés, consacré, si l'on peut dire ainsi, la valeur du travail de M. l'avocat Pouliot. A un pareil témoignage, nous ne saurions rien ajouter.

E. J. A.

Publié avec l'approbation de S. G. Mgr l'archevêque de Montréal.

ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

DIRECTEURS DIOCÉSAINS

QUÉBEC: R. P. Gaudiose Labrecque, s. s. s., Noviciat des Pères du T. S. Sacrement, Chemin Ste Foy.

Trois-Rivières: M. l'abbé Léon Lamothe. Précieux-Sang, Trois-Rivières.

Rimouski: M. l'abbé J.-Lionel Roy, directeur du grand Séminaire de Rimouski.

Chicoutimi: M. l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'Évêché de Chicoutimi.

Nicolet: M. l'abbé F.-A. St-Germain, Évêché de Nicolet.

MONTREAL: R. P. Philippe Cayer, s. s. s., 368 Ave. Mont-Royal, Est.

Saint-Hyacinthe: M. l'abbé J.-B.-O. Archambault, Séminaire de St-Hyacinthe.

Sherbrooke: M. l'abbé J.-Chs McGee, Sutton, P. Q.

Valleyfield: M. l'abbé, J.-S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

Joliette: Mgr Eustache Dugas, V. G., Église St-Pierre, Joliette.

OTTAWA: M. le chanoine L.-N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

Pembroke: M. l'abbé Henri Martel. "Ile du Grand Calumet", comté de Pontiac.

Mont-Laurier: M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint-Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.

TORONTO: Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.

London: Rev. Theo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.

Hamilton: Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.

KINGSTON: Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

Peterboro: Rev. Patrick J. Kelley, St-Paul's Church, Norwood, Ont.

HALIFAX: Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.

Charlottetown: Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.

Saint-Jean: M. l'abbé M.-E. Savage, Moncton, N. B.

Antigonish: Rev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.

SAINT-BONIFACE: Mgr Frs-Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface.

EDMONTON: Rév. Père L. Simard, O. M. I., Archevêché de St-Albert.

REGINA: M. l'abbé Zéphirin Marois, Archevêché de Régina, Sask.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA:

R. P. DIRECTEUR, - - 368 Ave Mont-Royal Est, Montréal.

NOTICE

— SUR —

L'Association des Prêtres-Adorateurs

1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heure fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le tabernacle et terminer par la bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, le *billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe, chaque année, pour les associés défunts. Cette messe est privilégiée.

2. Avantages principaux.

1. Une indulgence plénière pour toute heure d'adoration, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du Saint Sacrement*, pour une simple visite au Saint Sacrement, en récitant six *Pater, Ave et Gloria*.

3. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après-midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

Ligue Sacerdotale Eucharistique

BUT: Promouvoir la communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 16 déc. 1905.

CONDITIONS: 1. Etre inscrit dans la Ligue.—2. S'efforcer, dans toute la mesure possible, par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

AVANTAGES: Les membres de la Ligue peuvent :

1. Jouir de l'*Autel privilégié* personnel trois fois la semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple la *Bénédictio Papale*, à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine, une *indulgence plénière à ceux de leurs pénitents* qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours, (c. à. d. au moins 5 fois la semaine.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des "Pères Croisiers," par un simple signe de croix.

(Pour user de ce dernier pouvoir, les prêtres inscrits seulement dans la Ligue doivent avoir le *visa* de leur évêque.)